

Amorce de changements constitutionnels

L'abolition juridique de l'apartheid a marqué une étape importante, mais un démantèlement plus profond du système doit se produire dans d'autres domaines, y compris sur le plan constitutionnel. La période de changement a vu naître un mécanisme politique destiné à soutenir la transformation, la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA). Tribune de négociation regroupant quelque 19 organismes, notamment tous les partis politiques du centre, la CODESA est née dans une atmosphère de grands espoirs le 20 décembre 1991. Ses principaux objectifs : parvenir à une entente sur les grands principes constitutionnels généraux et sur le mécanisme proprement dit d'élaboration de la constitution et mettre au point des modalités de transition appropriées pour gouverner le pays.

Les comptes rendus des progrès de la CODESA varient de l'exaltation au désespoir. Nous sommes tout particulièrement préoccupés par les critiques de groupes de femmes d'Afrique du Sud à l'égard des négociations. Elles mettent en lumière le fait que moins de 7 p. 100 des quelque 400 politiciens à la CODESA sont des femmes et qu'aucune ne siège à l'influent comité de gestion de la Convention. Évidemment, les Sud-Africaines estiment n'avoir aucune voix au chapitre de l'avenir du pays³.

Néanmoins, les médias ne se sont pas attardés sur cette question et ont, dans l'ensemble, donné l'impression que les principales parties aux négociations pourraient parvenir à s'entendre. Cette hypothèse a pris plus de poids en raison du résultat favorable du référendum tenu le 17 mars dernier et réservé aux Blancs. Interrogés pour savoir s'ils appuyaient «la poursuite du processus de réforme amorcé par le président de l'État le 2 février 1990 et dont l'objet était de négocier une nouvelle constitution», les Sud-Africains blancs ont répondu favorablement à 69 p. 100⁴.

Malgré ces signes favorables, les témoins ont à maintes reprises rappelé aux membres du Sous-comité que les changements intervenus en Afrique du Sud au cours des dernières années ne justifiaient pas à eux seuls le bel optimisme souvent exprimé par la collectivité internationale. Bien que considérable, ce qu'on a obtenu par l'abrogation des lois discriminatoires et la création de la CODESA est simplement un moyen de parvenir à un gouvernement démocratique non racial en Afrique du Sud. L'adoption et la mise en oeuvre de changements pratiques représenteront un travail long, ardu et semé de difficultés.

Au premier plan des divergences de vues entre le Parti national au pouvoir et son principal partenaire à la négociation, c'est-à-dire l'ANC, se trouve la question du «veto ethnique». Tandis que l'ANC appuie l'enchâssement dans la nouvelle constitution d'une loi sur les droits de la personne, afin de protéger les gens de toutes races, le Parti national du président De Klerk préconise un nouveau système constitutionnel, doté de dispositifs de contrôle et d'un partage des pouvoirs. De l'avis de la majorité des témoins qu'a entendus le Sous-comité, ces caractéristiques risquent de miner l'objectif même d'une démocratie non

³ *Globe and Mail*, le 27 mai 1992.

⁴ Signalons que plusieurs témoins ont mis en doute les objectifs du président De Klerk à propos du référendum. Le professeur Dan O'Meara a prétendu que ses principaux objectifs étaient de réduire l'influence du Parti conservateur et des forces de sécurité. (*Procès-verbaux et témoignages*, fascicule 15:35).